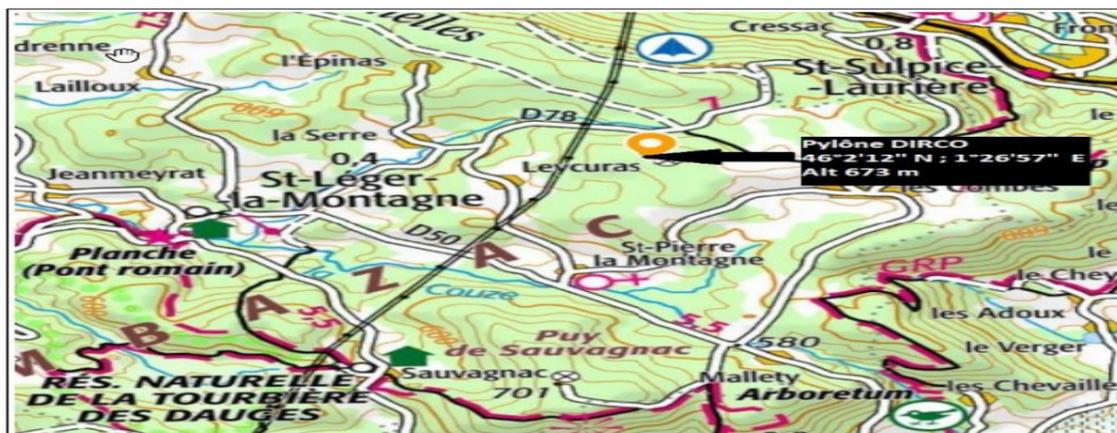


**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DOMAINE DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
CESSION D'IMMEUBLE BÂTI**

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (Division Domaine) vend le terrain ci-après désigné : **DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE – COMMUNE « SAINT LEGER LA MONTAGNE » (87340)**

LIEU DIT	Références cadastrales	Contenance	Nature au cadastre	observations
Les Fanères	D 1216	100 m ²	Sol	La parcelle contient une infrastructure de communication radio avec un pylône de 40 m et un shelter Le terrain est non constructible



LA DATE LIMITE D' ENVOI DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU : **12 MARS 2024**, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

SI PAR DÉPÔT DIRECTEMENT À LA DRFIP : JUSQU'AU 12 MARS 2024 - 16H00

TOUTE CANDIDATURE ENVOYÉE APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS RETENUE

VENDEUR :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde – PGD – 24 rue François de Sourdis – BP n°908 – 33 060 Bordeaux Cedex

MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre par écrit

- soit par courrier : Le pli sera transmis par lettre recommandée avec avis de Réception à l'adresse du vendeur portant la mention suivante: « Appel d'offres **C-2023-31-CB** – Ne pas ouvrir par le service du courrier ». Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du bien mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et mail, un justificatif de domicile et le prix proposé.
- - soit par courriel à l'adresse drfip33.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr avec accusé de réception et portant comme **objet « Appel d'offres C-2023-31-CB »**. Un courriel de confirmation de réception du dossier vous sera envoyé pour seule preuve valide de bonne remise. Le dossier et sa complétude ne seront pas examinés à ce stade.

CONDITION PARTICULIÈRE

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication. L'État doit pouvoir rester libre de la poursuite ou non à son terme de la poursuite de la cession, sans indemnisation. L'Administration se réserve une entière liberté d'appréciation à tous égards. Elle n'aura notamment pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix, et sous réserve également de la purge des droits de préemption (notamment de la SAFER) et de préférence éventuels.

À compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

L'acte de cession contiendra une clause d'intéressement (30 % de la plus-value en cas de revente dans les 10 ans),

Aucune condition suspensive ne sera admise.

En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

RENSEIGNEMENTS ET VISITES

Conditions d'organisation de la visite : libres

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :

M. BERTAUX ; téléphone : 05.56.90.76.57 / courriel : drfip33.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr

Les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>